

Lu dans la Presse

- Mai 2003 -

Sommaire :

Lancement de Galileo : « le GPS européen »

Ouverture du débat parlementaire sur les projets d'infrastructures

LGV Sud-Europe-atlantique : soutien des CESR Aquitaine et Poitou-Charentes

Décentralisation des aéroports

LGV Sud-Europe-atlantique : pas de débat public

Transport maritime en Europe : des réformes à l'étude

L'aéroport de Poitiers de nouveau connecté à Londres

Projet d'agrandissement du port de plaisance de La Rochelle

LANCEMENT DE GALILEO : « LE GPS EUROPÉEN »

Après plus d'un an de débat, quinze Etats européens se sont accordés lundi 26 mai sur le lancement du programme Galileo de navigation par satellite.

Ce programme de 3,2 milliards d'euros, financé à parts égales par l'Union européenne et l'Agence spatiale européenne (ESA), disposera en 2008 de 30 satellites. L'ESA rassemble la plupart des pays de l'Union européenne ainsi que la Norvège et la Suisse.

L'objectif du programme est de pouvoir concurrencer le système américain GPS (Global positioning system). En effet, Galileo devrait permettre une meilleure surveillance de la circulation routière, de localiser les avions, les trains ou les bateaux, ou encore de faciliter la synchronisation des échanges de données entre ordinateurs.

140 000 créations d'emplois sont annoncées autour de ce projet.

D'après un article paru dans le journal perm@nent du nouvel observateur du 27 mai 2003

OUVERTURE DU DÉBAT PARLEMENTAIRE SUR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES

Le débat parlementaire sur les grands projets d'infrastructures routiers, ferroviaires et fluviaux, pour lesquels le ministère de l'équipement et des transports a passé commande de deux audits⁽¹⁾, a débuté le mardi 20 mai 2003 à l'Assemblée nationale. La discussion au Sénat s'ouvrira le 3 juin. Mais le débat devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année, lorsque se réunira un comité interministériel sur l'aménagement et le développement du territoire (CIADT) qui prendra des décisions.

⁽¹⁾ audit réalisé par l'inspection générale des Finances et au Conseil Général des Ponts et Chaussées (03/2003) et rapport Richemont sur le cabotage maritime et le pavillon français (04/2003)

D'après un article paru dans Le monde du 21 mai 2003

LGV SUD-EUROPE-ATLANTIQUE : SOUTIEN DES CESR AQUITAINE ET POITOU-CHARENTES

Les conseils économiques et sociaux régionaux d'Aquitaine et de Poitou-Charentes ont rappelé leur position commune en faveur de la réalisation rapide de la ligne à grande vitesse Sud-Europe-Atlantique. Selon eux, ce projet permettrait aux deux régions de se positionner sur un axe majeur du territoire européen. Il occasionnerait un gain de temps de parcours significatif entre Bordeaux et Paris ainsi qu'un doublement des capacités pour le fret et les trains régionaux par la libération des voies classiques. Les deux présidents des CESR insistent sur la nécessité de prolonger cette ligne vers la péninsule ibérique. Ils proposent un financement du projet par une contribution financière de l'Europe, de l'Etat, de RFF et des collectivités territoriales à titre complémentaire.

Dans ce domaine, ils ont demandé l'étude d'un système de péage routier pour les trafics de transit à travers le territoire, dont les recettes pourraient aller vers les investissements ferroviaires.

D'après des articles parus dans Sud-Ouest 16 du 16 mai 2003 et Centre-Pressé du 19 mai 2003

DÉCENTRALISATION DES AÉROPORTS

Au cours d'un colloque à Bordeaux, le secrétaire d'Etat aux transports, Dominique Bussereau, a précisé les intentions du gouvernement pour ce qui concerne la décentralisation des aéroports. S'agissant de la centaine d'aéroports régionaux dont le trafic ne dépasse pas 2 millions de passagers annuels, le gouvernement envisage de transférer l'autorité de concession aux collectivités territoriales. Les modalités de transfert (cadre législatif ? libre cours aux solutions locales ?) restent à définir.

D'après un article paru dans Le moniteur n°5190 du 16 mai 2003

LGV SUD-EUROPE-ATLANTIQUE : PAS DE DÉBAT PUBLIC

Saisie par le président de Réseau Ferré de France (RFF), la Commission nationale du débat public (CNDP) a rendu son verdict le mercredi 7 mai. Elle indique qu'« *il n'y a pas lieu d'organiser un débat public* » sur le projet de ligne nouvelle de 302 Km entre Monts (au sud de Tours) et Amarès et Lagrave (au nord de Bordeaux). Ainsi, le bien-fondé du projet n'est pas remis en cause.

Toutefois, la commission assorti sa décision de plusieurs recommandations. Elle invite RFF à poursuivre la concertation sous la garantie d'une nouvelle commission de suivi à la composition élargie. Celle-ci sera constituée par le préfet coordonnateur (préfet d'Aquitaine) et devra fonctionner « *en toute indépendance* ». Cette commission devra dans un premier temps établir un état des lieux de la concertation menée à ce jour et soumettre à RFF, dans un second temps, un programme de concertation avec des projets de débats à l'échelon local. Les rapports d'étape seront rendus publics et transmis à la CNDP.

D'après des articles parus dans la Nouvelle-République et Centre-Pressé du 09 mai 2003

TRANSPORT MARITIME EN EUROPE : DES RÉFORMES À L'ÉTUDE

Les propositions du sénateur Henri de Richemont, dans son récent rapport sur le cabotage maritime et le pavillon français, ont reçu un accueil globalement favorable au Comité interministériel de la mer (CIM) qui s'est réuni le 29 avril 2003. Plusieurs mesures ont été validées par cette instance européenne.

Parmi ces mesures, on trouve la création d'un Registre international français qui permettrait de renforcer l'attractivité du pavillon national en n'imposant comme employé français que le capitaine et son suppléant. Les propositions concernant la défiscalisation du salaire des navigants et l'exonération des charges fiscales pour les armateurs sur les navires, mal accueillies par les organisations syndicales, pourraient être mises en œuvre dès 2004.

S'agissant de la promotion du cabotage maritime, le gouvernement envisage de présenter prochainement un projet de décret visant à faciliter les approches des ports français pour les poids-lourds de 44 tonnes. L'étude des autres suggestions du sénateur (création de deux lignes d'intérêt général, l'une sur l'Atlantique et l'autre sur la Méditerranée, par exemple) fera l'objet d'un examen au cours de l'année 2003.

D'après un article paru dans Rail et transports n°281 du 07 mai 2003

L'AÉROPORT DE POITIERS DE NOUVEAU CONNECTÉ À LONDRES

Après l'interruption des vols Poitiers/Londres durant le mois d'avril 2003, la compagnie aérienne Ryanair a pris le relais de Buzz et assure depuis le 1^{er} mai les rotations entre Londres-Stansted et Poitiers-Biard. Cette compagnie propose un vol quotidien en provenance ou à destination de Londres, avec des appareils offrant une capacité de 50 % supérieure à ceux de Buzz.

Ryanair se placerait actuellement comme la 4^{ème} compagnie internationale régulière et la 1^{ère} compagnie européenne « low cost ».

D'après un article paru dans la Nouvelle-République du 06 mai 2003

PROJET D'AGRANDISSEMENT DU PORT DE PLAISANCE DE LA ROCHELLE

Offrant 3 600 places actuellement, le port de plaisance des Minimes à La Rochelle est saturé. La liste d'attente compte plus de 600 noms. A la demande de la municipalité de La Rochelle, la régie du port a conçu un avant-projet d'agrandissement. Selon le directeur de la régie du port, l'idée serait de creuser un bassin, abrité derrière une nouvelle digue le long du chenal du Vieux Port, qui pourrait accueillir environ 900 bateaux. Afin d'étudier les éventuels impacts environnementaux d'un tel projet, le conseil municipal rochelais a voté le lancement d'études de courantologie et de sédimentologie liée à ce projet d'extension qui suscite d'ores et déjà de nombreuses réactions.

D'après un article paru dans la Charente-Libre du 02 mai 2003